



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 10 juillet 2024
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Karine McCulloch, greffière adjointe

ABSENT: Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Monique Ouellet, greffière

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 19h15.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le maire Mario Zanth fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2024-70

Proposée par Diane Choinière
Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

6. Annonces / Présentations spéciales

Conseiller Lalonde : Lors du dernier tournoi de Golf du Club Lion de Clarence Creek, un chèque de 50 000\$ a été remis au Centre Roger-Seguin.

7. Items du Comité plénier

7.1 Délégations/Présentations

a. Présentation d'Éric Collard du Sentier récréatif de Prescott et Russell sur leur bilan annuel

Eric Collard, au nom du Sentier récréatif de Prescott et Russell, a présenté au conseil le rapport annuel du sentier pour 2023 et parlé des projets et objectifs pour 2024.

b. Présentation de Jean-Marc Lalonde de la pétition contre la démolition de l'aréna Jean-Marc Lalonde

Jean-Marc Lalonde est venu présenter au conseil une pétition contre la démolition de l'aréna Jean-Marc Lalonde. Il a présenté plusieurs arguments, cité le Plan maître des Parcs et Loisirs de 2016 et proposé des programmes de subvention provinciale et fédérale pour soutenir les frais de rénovations.

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Diane Choinière

La pétition est reçue et classée.

ADOPTÉE

7.2 Pétitions et correspondance

a. Lettre de France et Pierre Guay demandant le remboursement de deux permis de construction

Mario Villeneuve explique que la demande survient à la suite d'une décision du conseil en 2019, qui avait été prise pour aider les propriétaires affectés par les inondations. Il donne un résumé de la situation des demandeurs et de la raison

du délai de leur demande. Il mentionne que le département ne voit pas de problème avec la demande.

7.3 Avis de motion

Aucune

7.4 Rapports des comités/services

a. Présentation d'Alexandra Riel sur le Projet pilote de développement économique

Julian Lenhart répond aux questions des membres du conseil sur les implications budgétaires de la demande et l'engagement qu'elle pourrait impliquer pour le budget futur.

Le maire Mario Zanth rappelle au conseil qu'il a approuvé la stratégie de développement économique et le plan d'aménagement du territoire. Le Conseil doit donner à l'administration les outils dont elle a besoin pour mettre en œuvre les plans qu'il a approuvés.

Julian Lenhart explique également que le Conseil sera informé à la fois des performances du service de développement économique et du programme CIP.

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE la division Développement économique se trouve maintenant à un moment important sur notre chemin vers la durabilité économique. Le personnel du Service de développement communautaire propose un projet pilote pour la division Développement économique afin d'embaucher un poste de soutien sous la forme de Coordonnateur administratif – Développement économique et tourisme pour une période de deux ans.

ATTENDU QUE lors du processus budgétaire 2024, 150 000 \$ ont été approuvés et alloués au nouveau programme de plan d'amélioration communautaire de la cité. Le programme PAC est encore en cours d'élaboration et ne sera finalisé qu'à l'automne 2024, le personnel du développement communautaire recommande que les fonds soient réaffectés au salaire du coordonnateur administratif – Développement économique et tourisme pour une période de deux ans.

QUE le comité plénier recommande au conseil d'approuver le projet pilote de développement économique visant l'embauche d'un coordonnateur administratif – développement économique et tourisme pour une période de deux ans.

QUE le comité plénier recommande au conseil d'approuver la réaffectation de fonds d'un montant de 150 000 \$ provenant des revenus de développement économique du budget 2024 pour soutenir le lancement du nouveau programme de plan de développement communautaire (PIC) de la ville au salaire d'un coordonnateur administratif – développement économique et du tourisme pour une durée de deux ans.

ADOPTÉE

8. Rapport du comité plénier

Le maire Mario Zanth explique que les items discutés en comité plénier seront considérés lors de la prochaine réunion régulière du conseil, à l'exception du Projet pilote de développement économique, qui sera considéré à l'instant.

RÉSOLUTION 2024-71

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Stéphane Fournier

ATTENDU QUE la division Développement économique se trouve maintenant à un moment important sur notre chemin vers la durabilité économique. Le personnel du Service de développement communautaire propose un projet pilote pour la division Développement économique afin d'embaucher un poste de soutien sous la forme de Coordonnateur administratif – Développement économique et tourisme pour une période de deux ans.

ATTENDU QUE lors du processus budgétaire 2024, 150 000 \$ ont été approuvés et alloués au nouveau programme de plan d'amélioration communautaire de la cité. Le programme PAC est encore en cours d'élaboration et ne sera finalisé qu'à l'automne 2024, le personnel du développement communautaire recommande que les fonds soient réaffectés au salaire du coordonnateur administratif – Développement économique et tourisme pour une période de deux ans.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve le projet pilote de développement économique visant l'embauche d'un coordonnateur administratif – développement économique et tourisme pour une période de deux ans.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve la réaffectation de fonds d'un montant de 150 000 \$ provenant des revenus de développement économique du budget 2024 pour soutenir le lancement du nouveau programme de plan de développement communautaire (PIC) de la ville au salaire d'un coordonnateur

administratif – développement économique et du tourisme pour une durée de deux ans.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2024-72

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 10 juillet 2024, soient adoptés :

10.1 Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du conseil du 12 juin 2024
- b. Réunion spéciale du conseil du 20 juin 2024

10.2 Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité du programme de subvention municipales du 5 juin 2024
- b. Conseil d'administration de la Bibliothèque Publique de Clarence-Rockland du 21 mai 2024

10.3 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire de juin 2024 (2024-72, 2024-73, 2024-74 et 2024-75)

10.4 Résolution pour approuver les salaires payés du 26 mai au 22 juin 2024

10.5 Résolution pour approuver les comptes payés du 4 au 27 juin 2024

10.6 Résolution pour recevoir le rapport sur l'octroi de contrat au-delà de 50 000\$

10.7 Résolution pour appointer des membres au comité d'aménagement

10.8 Résolution pour adopter une politique en matière d'intérêts sur les redevances de développement

10.9 Résolution pour approuver la demande de fonds supplémentaires pour le Marché CR

10.10 Résolution pour approuver la prolongation du contrat pour le Ruisseau Cobb's Lake

10.11 Résolution pour nommer un comité pour tenir les audiences en vertu du règlement 2017-44

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement sous la résolution no. 2024-72

10.1a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 12 juin 2024 soit adopté.

10.1b. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion spéciale du conseil du 20 juin 2024 soit adopté.

10.2a. QU'IL SOIT RESOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité du programme de subvention municipales du 5 juin 2024, soit reçu.

10.2b. QU'IL SOIT RESOLU QUE le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland du 21 mai 2024, soit reçu.

10.3 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2024-72, 2024-73, 2024-74 et 2024-75, soient reçus et déposés en filière.

10.4 QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 26 mai 2024, au 22 juin 2024, au montant brut de 1 206 070,89 \$, et au montant net de 861 120,93 \$, soient adoptés, tel que recommandé.

10.5 QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 4 juin, 2024, au 27 juin 2024, au montant de 10 677 477,10 \$ soient adoptés, tel que recommandé.

10.6 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport FIN2024-25, qui vise à présenter la liste des contrats supérieurs à 50 000 \$ ayant été octroyés par l'administration pour la période du 6 décembre 2023 au 25 juin 2024, soit reçu à titre d'information.

10.7 ATTENDU QUE le conseil municipal a nommé des membres au comité de planification lors de la réunion régulière du 18 janvier 2023 pour le mandat 2022-2026 du conseil ;

ATTENDU QU'un membre s'est récemment retiré du comité ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal nomme les membres suivants au comité de planification ;

- Le conseiller Carl Grimard ;

- Le conseiller André J. Lalonde ;

- La conseillère Diane Choinière ;
- Michel Bourdon ; et
- Mathieu Couture (nouveau)

10.8 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte la politique FIN-2-2024 ayant pour but de mettre en place une politique sur les frais d'intérêts pour les redevances d'aménagement.*

10.9 *ATTENDU QUE l'administration a procédé à un appel de propositions pour la gestion du Marché CR pour un contrat de deux ans, incluant une période de transition en 2024 ; et*

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et elle excède le budget annuel de fonctionnement du Marché CR par 2 500 \$;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve une augmentation de 2 500 \$ au budget de fonctionnement de 2025 du Marché CR afin d'attribuer le contrat de gestion du Marché CR à 13592634 Canada Inc. (Creative Celebrations), tel que recommandé dans le rapport COMDEV2024-04.

10.10 *ATTENDU QUE la firme Robinson Consultant Inc. se retrouve sur notre liste d'offre à commande et a soumis une offre de service au montant de 171 000\$ afin de gérer la phase de construction du drain municipal du ruisseau Cobb's Lake;*

ATTENDU QUE l'article 12.5.3 de la politique d'approvisionnement spécifie qu'un contrat émis sous une offre à commande ne peut dépasser une valeur de 100 000\$; et

ATTENDU QUE la firme Robinson Consultant Inc. gère depuis 2016 le projet de nettoyage du ruisseau Cobb's Lake; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal permette à l'administration d'être exemptée de la section 12.5.3. de la politique d'approvisionnement afin d'octroyer le contrat de supervision de la phase de construction du drain municipal du ruisseau Cobb's Lake à la firme Robinson Consultant Inc. pour un montant de 171 000\$ excluant la TVH pour les raisons mentionnées dans le rapport TP2024-002.

10.11 *ATTENDU QUE le règlement no 2017-44, n vertu de l'article 36, prévoit qu'un demandeur peut interjeter appel auprès du directeur à la suite du refus d'une demande de permis d'entrée ; et*

ATTENDU QUE le Conseil doit tenir une audience ou déléguer la tenue d'une audience à un comité afin de donner à l'auteur de la demande l'occasion de présenter des observations ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Comité de l'urbanisme soit délégué le pouvoir de tenir des audiences et de rendre des décisions finales pour les appels reçus en vertu du Règlement no 2017-44.

11. Rapports des Comités/Services

Aucun

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2024-73

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

12.1 2024-72 visant à modifier le règlement de zonage 2016-10 pour permettre la construction d'unités résidentielles supplémentaires

12.2 2024-73 visant à autoriser la signature d'une entente avec AMO pour l'administration du Fonds pour le développement des collectivités du Canada

12.3 2024-75 visant à nommer des inspecteurs de clôture et fixer leur rémunération

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2024-74

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2024-74, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 10 juillet 2024, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 20h32.

Mario Zanth, Maire

Karine McCulloch, greffière adjointe